

# Exigences d'obtention du diplôme Programme *d'immersion française* au secondaire

\*Dès septembre 2024, les élèves qui commencent la 9<sup>e</sup> année devront obtenir un minimum de 15 crédits provenant de cours enseignés en français sur les 30 requis pour l'obtention d'un diplôme provincial d'immersion française. Le crédit additionnel provenant d'un cours enseigné en français doit être obtenu en 11<sup>e</sup> ou en 12<sup>e</sup> année.

## PROGRAMME D'ÉTUDES TECHNOLOGIQUES AU SECONDAIRE

Minimum de 30 crédits dont un minimum de 14 enseignés en français\*

### 21 crédits obligatoires

Matières obligatoires	9 <sup>e</sup> année	6 crédits	10 <sup>e</sup> année	6 crédits	11 <sup>e</sup> année	5 crédits	12 <sup>e</sup> année	4 crédits
	<b>Français</b>		<b>Français</b>		<b>Français</b>		<b>Français</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Français arts langagiers – immersion</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Français arts langagiers – immersion</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Français arts langagiers – immersion</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Français arts langagiers – immersion</li> </ul>	
	<b>Anglais</b>		<b>Anglais</b>		<b>Anglais</b> - un des suivants :		<b>Anglais</b> - un des suivants :	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>English Language Arts</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>English Language Arts</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>ELA - Imm: Comprehensive Focus</li> <li>ELA - Imm: Literary Focus</li> <li>ELA - Imm: Transactional Focus</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>ELA - Imm: Comprehensive Focus</li> <li>ELA - Imm: Literary Focus</li> <li>ELA - Imm: Transactional Focus</li> <li>ELA - Imm: Language and Technical Communications (voir numéro 6 dans la section <b>Notes</b> à la page suivante)</li> </ul>	
	<b>Mathématiques</b>		<b>Mathématiques</b> - un des suivants :		<b>Mathématiques</b> - un des suivants :		<b>Mathématiques</b> - un des suivants :	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mathématiques ou Mathematics</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Mathématiques au quotidien ou Essential Mathematics</li> <li>Mathématiques au quotidien I et Mathématiques au quotidien II ou Essential Mathematics I et Essential Mathematics II</li> <li>Introduction aux mathématiques appliquées et au pré-calcul ou Introduction to Applied and Pre-Calculus Mathematics</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Mathématiques appliquées ou Applied Mathematics</li> <li>Mathématiques au quotidien ou Essential Mathematics</li> <li>Mathématiques au quotidien III et Mathématiques au quotidien IV ou Essential Mathematics III and Essential Mathematics IV</li> <li>Mathématiques pré-calcul ou Pre-Calculus Mathematics</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Mathématiques appliquées ou Applied Mathematics</li> <li>Mathématiques au quotidien ou Essential Mathematics</li> <li>Mathématiques au quotidien V et Mathématiques au quotidien VI ou Essential Mathematics V et Essential Mathematics VI</li> <li>Mathématiques pré-calcul ou Pre-Calculus Mathematics</li> </ul>	
<b>Éducation physique et Éducation à la santé</b> ou Physical Education/Health Education		<b>Éducation physique et Éducation à la santé</b> ou Physical Education/Health Education		<b>Éducation physique et Éducation à la santé</b> ou Physical Education/Health Education		<b>Éducation physique et Éducation à la santé</b> ou Physical Education/Health Education		
<b>Sciences humaines</b>		<b>Sciences humaines</b>		<b>Sciences humaines</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Canada dans le monde contemporain ou Canada in the Contemporary World</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Les enjeux géographiques du XXI<sup>e</sup> siècle ou Geographic Issues of the 21<sup>st</sup> Century</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Histoire du Canada ou History of Canada</li> </ul>				
<b>Sciences de la nature</b>		<b>Sciences de la nature</b>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>Sciences de la nature ou Science</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Sciences de la nature ou Science</li> </ul>						

## 8 crédits en études technologiques au secondaire :

- Les élèves doivent compléter un total de **8 crédits** au sein d'un regroupement de cours approuvés du Programme d'études technologiques au secondaire.
- Pour se voir décerner le diplôme du Programme d'études technologiques au secondaire, les élèves doivent obtenir les 21 crédits obligatoires, **8 crédits parmi le regroupement de cours approuvés** du Programme d'études technologiques ainsi que 1 crédit de la liste des cours facultatifs présentés ci-dessous.

### 1 crédit facultatif

#### 1 crédit facultatif provenant de matières telles que :

- français (cours additionnels)
- anglais (cours additionnels)
- mathématiques (cours additionnels)
- sciences de la nature (cours additionnels)
- sciences humaines (cours additionnels)
- autres langues
- psychologie
- technologies de l'information et de la communication
- développement de carrière
- éducation artistique
  - arts visuels
  - musique
  - arts dramatiques
  - danse
- éducation technologique
  - écologie humaine
  - éducation en commerce appliqué
  - arts industriels
- autres cours offerts par l'école tels les cours proposés par l'école (CPE) et les cours à double reconnaissance de crédits
- autres crédits initiés par l'élève tels les projets proposés par l'élève (PPE) et les crédits spéciaux de langues

**Veillez consulter votre école pour voir la liste complète des cours offerts.**

## Notes

- Un minimum de **14 crédits\*** provenant de cours enseignés en français est exigé pour fin d'obtention du diplôme provincial du Programme d'immersion française :
  - en 9<sup>e</sup> année, un minimum de **4 crédits** doit provenir de cours enseignés en français
  - en 10<sup>e</sup> année, un minimum de **4 crédits** doit provenir de cours enseignés en français
  - en 11<sup>e</sup> année, un minimum de **3 crédits** doit provenir de cours enseignés en français.
  - en 12<sup>e</sup> année, un minimum de **3 crédits** doit provenir de cours enseignés en français.
- On ne peut obtenir qu'un seul crédit pour le même cours qui porte différentes désignations (p. ex : le cours de français arts langagiers – immersion soit 30S ou 30L).
- Le directeur d'école pourrait évaluer et accepter des cours obtenus dans une juridiction autre que celle du Manitoba dans le calcul des crédits pour l'obtention du diplôme d'études secondaires du Manitoba.
- Dans des situations exceptionnelles, et après en avoir discuté avec les parents, un administrateur scolaire a le droit d'approuver la substitution maximale de deux crédits d'une matière facultative à deux crédits d'une matière obligatoire. Toute substitution de crédits doit être communiquée à la Section des dossiers des élèves.
- Les élèves qui suivent le programme de Placement avancé (PA) ou du Baccalauréat international (BI) doivent satisfaire aux exigences de l'obtention du diplôme d'études secondaires du Manitoba, y compris l'obtention des crédits en français, en anglais et en mathématiques de 12<sup>e</sup> année prescrits par le Ministère, et doivent se soumettre aux tests provinciaux reliés à ces cours.
- Le cour d'anglais ELA - Imm: Language and Technical Communications peut être utilisé uniquement pour satisfaire aux exigences relatives au cours d'anglais de 12<sup>e</sup> année dans le cadre du diplôme d'études technologiques au secondaire.
- En ce qui concerne les cours approuvés du regroupement du programme d'études technologiques, les élèves doivent obtenir un minimum d'**un** crédit de la 11<sup>e</sup> année et d'**un** crédit de la 12<sup>e</sup> année.
- Les élèves peuvent obtenir un maximum de : 11 crédits pour les CPE, 3 crédits pour les PPE, 4 crédits spéciaux de langues et 4 crédits pour les cours privés de musique pendant leurs études secondaire.
- Pour se voir décerner le diplôme d'études technologiques au secondaire, les élèves peuvent obtenir des crédits comme apprenti au secondaire. Dans ce cas, ils doivent acquérir 21 crédits obligatoires, 8 crédits approuvés du **Programme d'apprentissage au secondaire** ainsi que 1 crédit de la liste des cours facultatifs. Pour en savoir plus : <https://www.gov.mb.ca/studentapprentice/index.fr.html>
- Les élèves doivent s'assurer qu'ils remplissent les conditions requises pour le programme d'études ou de formation postsecondaire qu'ils veulent suivre, ou les exigences de l'emploi qu'ils souhaitent obtenir.